Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le DFJ perd son Secrétaire général

Le Conseil d'Etat a souhaité un changement à la tête du Secrétariat général du DFJ. D'un commun accord, et par convention, le Conseil d'Etat et M. Fabien Loi Zedda, désigné au poste de Secrétaire général du Département de l'instruction publique et des cultes (DIPC) dès 1991, puis du Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) ont décidé de mettre fin à leur collaboration pour ce poste. Dans les semaines prochaines, le Conseil d'Etat proposera à M. Loi Zedda un poste de rang équivalent.

Né en 1957, originaire de Chardonne, marié et père de deux enfants, Fabien Loi Zedda a accompli l'entier de sa carrière dans le canton de Vaud. Après des études dans les écoles vaudoises et l'obtention d'une licence ès lettres à l'Université de Lausanne, cet ancien assistant étudiant et assistant diplômé a poursuivi une carrière d'enseignant au Collège secondaire de Béthusy et au Gymnase cantonal du Bugnon. Formateur des maîtres d'histoire au Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire, Fabien Loi Zedda a accédé, dès 1989, au poste de Secrétaire général adjoint du DIPC, vivant une réélection avec le Conseiller d'Etat Pierre Cevey. Désigné en 1991 en qualité de Secrétaire général du département en charge de l'enseignement, la formation, la culture et les sports, il a ?uvré, après Pierre Cevey, sous les ordres de Jean Jacques Schwaab, puis de Francine Jeanprêtre. Il a connu les phases délicates que l'Etat de Vaud a traversées ces dernières années, tout comme il a contribué à quatre réformes internes du département. Il a été en outre Délégué du Conseil d'Etat au projet d'Exposition nationale. M. Loi Zedda, auteur de moyens d'enseignements sur l'Antiquité, a également apporté de nombreuses autres contributions dans ce domaine. Il est également connu pour ses activités en faveur de l'enseignement pour les adultes au sein du mouvement des Universités populaires.

Au nombre des réalisations de ce fidèle et loyal serviteur de l'Etat, on compte notamment :

- l'Office des écoles en santé (ODES) - éveil à la prévention dans les écoles,

- l'Office du personnel enseignant (OPES) - gestion plus professionnelle des enseignants.

Il a également collaboré fortement à l'élaboration et à la mise en ?uvre d'une vision

d'une école plus proche de l'élève avec EVM. Il a également participé à plusieurs démarches intercantonales sur l'avenir de l'enseignement.

C'est dans ce cadre qu'il a présidé, pendant de nombreuses années, la Conférence des Secrétaires généraux suisses et des Chefs de service d'enseignement de la Suisse romande et du Tessin. Plus récemment, il a été élu par ses pairs, puis par les responsables de l'instruction publique des 26 cantons et demi-cantons de Suisse, à la présidence des Secrétaires généraux des départements en charge de l'instruction publique de notre pays. Le Conseil d'Etat relève l'efficacité et les compétences de M. Loi Zedda, le remercie vivement et lui témoigne sa reconnaissance pour le travail accompli.

M. Loi Zedda quitte sa fonction au changement de législature et se consacrera, ces prochaines semaines, à des travaux personnels. Le Conseil d'Etat lui fera prochainement des propositions pour un poste, au sein de la fonction publique, équivalant aux responsabilités qu'il a assumées jusqu'à ce jour.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 avril 2002

Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 021 316 40 59 ou Natel : 079/210 84 09